

S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

20ème CONFERENCE GENERALE

Point 19 : CONTRIBUTION DE L'UNESCO A L'AMELIORATION DE LA  
CONDITION DE LA FEMME.

Fundação Cuidar o Futuro

Intervention de Madame M.L. PINTASILGO

Paris, le 17 novembre 1978



S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Monsieur le Président,

Tout à l'heure j'écoutais les différentes collègues qui ont parlé et je remarquais la réaction dans la salle : soit à la Présidence, soit parmi les Etats-membres et les observateurs, on a ri...

C'est curieux que l'on rit toujours quand on discute la question de la Condition de la Femme... Peut-être y a-t-il là quelque chose qu'il faudrait creuser... Pendant très longtemps, on disait que les femmes, quand elles étaient confrontées à des problèmes graves, pleuraient...

### Fundação Cuidar o Futuro

Or, j'ose avancer l'hypothèse que les hommes, quand ils sont menacés, et qu'ils ont peur, rient... Je ne suis pas quelqu'un de remarquable pour pouvoir expliquer davantage ce que cela implique, mais j'aimerais faire appel à trois de mes compatriotes qui ont écrit les "Nouvelles Lettres Portugaises", dans un livre traduit maintenant en de nombreuses langues, qu'on appelle les "Trois Maria". J'aimerais vous lire ce qu'elles disent sur cette peur.

Car il s'agit d'une question qui deviendra, en très peu de temps, aussi importante, j'en suis convaincue, que la question de la libération des peuples sous domination coloniale l'a été dans les deux dernières décennies.



S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

"Je s

"Je sais bien que la révolte de la femme est celle qui mène à la convulsion dans toutes les couches sociales. Rien ne reste debout, ni les relations de classes, ni celles de groupes, ni celles d'individus. Toute la répression devra être déracinée; et la première répression, sur laquelle est assise toute l'histoire du genre humain, créant le modèle (...) des autres répressions, est celle que l'homme fait subir à la femme. Aucun équilibre intérieur à nous ne sera donc plus possible à partir de ce moment. Tout devra être nouveau et nous avons tous peur."

## Fundação Cuidar o Futuro

Ceci dit, Monsieur le Président, j'aimerais essayer d'examiner le document qui nous a été présenté par le Directeur Général.

Le document 20 C/17 peut être regardé d'une façon pour ainsi dire traditionnelle. Il est alors vu comme un rapport sage, bien rangé, équilibré, qui rend compte aux Etats-membres de l'activité déployée dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 16.1 de la 19ème Conférence Générale.

En effet, on y trouve des lignes d'orientation autour des trois grands thèmes de l'Année de la Femme et de la Décennie de la Femme "Egalité, Développement, Paix". On y trouve aussi les actions normatives, les recherches et études, les activités opérationnelles, la coopération internationale, dont, spécifiquement, la coopération avec les O.N.G. féminines.



S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.38

Je pourrais sans doute essayer d'examiner le document sous cet angle-là.

Mais je me demande, au départ : "Est-ce tout?" Est-ce vraiment tout?". J'essaierai de m'expliquer.

Tout à l'heure j'étais très heureuse d'entendre ma collègue de Norvège faire un peu de statistique sur la présence des femmes et des hommes dans cette Conférence Générale; j'aimerais seulement ajouter que, soudainement, pour la discussion de la Condition de la Femme, nous sommes à peu près 45% dans cette salle...

Or, ce que ma collègue de Norvège a dit (et d'autres l'ont dit d'une autre manière), ce pourcentage de 13% dans les délégations que nous sommes, ce pourcentage de pratiquement 8% à la tête des délégations que nous sommes, ce presque 0% que nous sommes, les femmes, dans les organes dirigeants de la Conférence Générale - tout ceci doit être vu dans le contexte de l'affirmation liminaire de l'UNESCO au paragraphe 20 du rapport! Je le cite : "Un des principaux centres d'intérêt du programme de l'UNESCO en faveur de la promotion de la femme était, et continuera d'être, la mise au point de programmes visant à promouvoir la participation de la femme à la vie politique et aux décisions à tous les niveaux". Quod erat demonstrandum!!!

Mais je voulais tout de suite faire remarquer, Monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas pour les femmes d'une question de pouvoir, entendu dans ses formes traditionnelles.

Il s'agit aussi du désir d'essayer d'autres formes de l'exercice du pouvoir, d'être différemment, de parler autrement.





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Nous savons très bien, nous les femmes, que nous ne voulons pas accroître simplement la main-d'oeuvre ou chanter la même chanson que les hommes une octave au-dessus!... Ce n'est pas ça qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse c'est qu'en devenant de plus en plus nous-mêmes, nous puissions contribuer à la construction de sociétés nouvelles.

Pourquoi, en effet, ne pas essayer, après que, pendant tant de siècles, le pouvoir ait été seulement dans les mains des hommes, pourquoi ne pas essayer la forme, dont je ne connais pas les contours, ni la définition, que prendrait un pouvoir qui serait partagé, et qui naîtrait aussi des femmes telles qu'elles sont?... Peut-être s'agirait-il alors d'un pouvoir qui ne serait plus un monopole de domination mais où il y aurait davantage de coopération dans l'oeuvre collective...

## Fundação Cuidar o Futuro

J'ose mettre sur la table aussi l'hypothèse que la difficulté que l'on rencontre si souvent dans les grandes instances de prise de décision à former de petits groupes de travail et de discussions informelles découle du fait que ces groupes de travail, ces discussions informelles n'ont pas de hiérarchie établie, c'est-à-dire, ne participent pas au mécanisme par lequel le pouvoir se rend visible, est objet d'investiture et s'insère dans la reconnaissance mutuelle de la race des "élus"... Par contre, les méthodes de travail dépourvues d'un tel rituel n'ajoutent absolument rien au Curriculum Vitae des personnes qui y participent!... Elles sont le simple réflexe du labeur de tous.





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Mais au-delà de ces questions dont nous sommes tous responsables (c'est-à-dire de ne pas mettre en application un des principaux centres d'intérêt de l'UNESCO) ma critique principale au rapport est qu'il est élaboré en marge de ce qui se fait et se dit aujourd'hui dans les mouvements sociaux contemporains.

Je n'ai pas besoin, pour le prouver, d'aller chercher la littérature ailleurs : au paragraphe 13, citant la recommandation pour l'éducation des adultes, il y a une phrase extrêmement importante qui a été adoptée à l'unanimité à Nairobi et qui dit : "En ce qui concerne les femmes, les actions de l'éducation des adultes devraient tendre à assumer tout le mouvement social contemporain axé sur l'autodétermination des femmes et sur leur contribution tant que force collective à la vie de la société".

Ma question est celle-ci (Est-ce que cette affirmation est restée un vœu pieux ou bien est-ce en effet une valeur normative à l'intérieur même de l'Organisation?

De là découle peut-être le fait que je ne me sens pas très à l'aise avec la structure du document malgré le fait qu'il a les trois grands axes qui découlent de l'Année Internationale de la Femme.

Il me semble en effet qu'en prenant seulement les presque slogans "Egalité, Développement, Paix", on reste dans le vase clos du système des Nations Unies. Or cet agent du système qu'est l'UNESCO et qui se veut en quelque sorte la pointe avancée de la culture ne peut-elle faire autre chose que récapituler ce qui a déjà été dit à l'intérieur du système? Ne peut-elle pas, cette agence, écouter ce qui se passe dans le monde?

Voilà, à mon avis, la critique de base, à la fois conceptuelle et structurelle, que j'ai à faire au document 20 C/17.





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Ensuite, j'aimerais essayer de voir comment ce document présente la mise en oeuvre de la résolution 16.1 de la Conférence de Nairobi.

En effet, la Conférence de Nairobi dans cette résolution 16.1 avait indiqué le besoin d'un comité intersectoriel du Secrétariat qui devait être constitué pendant le biennium.

Le paragraphe 6 du rapport nous dit qu'il a été constitué dans le courant de l'année 1978 et qu'il est entré en fonctionnement. Mon pays aimerait savoir où, quand, comment, ce comité a été constitué. Cela nous intéresserait de connaître ses activités un peu plus en détail, parce que jusqu'à présent on n'a pas une idée très nette de ce qui se fait...

Ce rapport ne reflète même pas l'existence d'un tel comité, parce que si ce comité était à l'oeuvre, le rapport ne serait pas (j'emprunte un mot dit l'un de ces jours par le délégué de la France), cette espèce de mosaïque de choses différentes juxtaposées... Il n'y a pas dans ce rapport une approche intersectorielle.

Deuxième point de la mise en oeuvre de la résolution de Nairobi : il y est dit aussi qu'il faudrait (c'est l'alinéa b du paragraphe 1) qu'il faudrait envisager aussi la "création d'un comité consultatif d'experts qui apporterait, périodiquement, son concours à l'exécution des différentes tâches concernant la condition de la femme vue sous un angle intersectoriel."

Or je constate que dans le rapport, au paragraphe 7, il nous est dit que tout est encore au niveau des études, qu'une étude a été menée, et que des dispositions ont été prises en vue de la "réunion d'un comité..."





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Mon pays demande quelles mesures ont été prises à cet égard. En regardant le paragraphe 0036 du 20 C/5, on s'aperçoit qu'il y a eu un changement, un rétrécissement dans la portée de cette idée. En effet, dans ce paragraphe, on dit qu'il y aura une réunion d'un groupe consultatif spécial pour les programmes relatifs à l'amélioration de la condition de la femme, etc... On peut craindre qu'il s'agisse uniquement d'une réunion épisodique, tandis que la résolution de Nairobi parlait clairement de la création d'un comité consultatif d'experts.

Troisième point de la résolution de Nairobi, encore au paragraphe 2 à l'alinéa b : il s'agissait de l'étude de l'incidence de chaque projet du programme sur la condition des femmes.

Au paragraphe 7, le rapport nous dit que cette question est encore à l'étude, qu'elle est très complexe, qu'il y a des problèmes méthodologiques, et en effet peut-être ne peut-on pas les résoudre avant d'avoir mis au point un système global d'évaluation.

En reconnaissant entièrement la complexité des problèmes soulevés dans le rapport, j'aimerais savoir si les Etats-membres, les Organisations Non Gouvernementales, et spécialement les Organisations Non Gouvernementales féminines, ont été consultés.

Voilà ce qui me semble d'une certaine critique que j'ai à faire à la mise en oeuvre de la résolution 16.1 de Nairobi.

En faisant une telle critique, j'indique aussi les conditions structurelles du travail de l'Organisation qui me semblent indispensables pour mener à bien tout le programme en rapport avec la condition des femmes.





MISSÃO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÈGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

A cet égard, et en poursuivant, me semble-t-il, la pensée qui était sous-jacente à la résolution de Nairobi, nous avons peut-être besoin de deux choses. D'abord, de mettre en marche, le plus vite possible, le comité consultatif d'experts, en faisant appel, non seulement à des femmes qui ont fait des études fouillées et qui se sont plus ou moins fait remarquer par leurs analyses sociologiques des problèmes féminins, mais par celles qui sont aussi engagées au niveau de la réflexion et au niveau de l'intervention dans une contribution accrue des femmes à la vie sociale. Mon pays considère urgente cette entreprise-là.

Deuxièmement, étant donné que le comité intersectoriel au niveau du Secrétariat n'est pas en vue, je suivrai la ligne de la déléguée des Pays-Bas en demandant qu'au niveau du Secrétariat on donne une forme stable, efficace, opérationnelle, à ce travail intersectoriel; Il reste à savoir comment. Peut-être une "task-force" de femmes compétentes dans tous les secteurs qui existent, actuellement, dans le Secrétariat, des femmes ayant à coeur le fait qu'elles appartiennent à tout un courant social, à un mouvement social qui est celui d'une prise en charge du destin des femmes par elles-mêmes. Il me semble que si une telle "task-force" était formée d'une façon sérieuse, elle devrait avoir une coordination de projets assurée, cela va sans dire, par une femme.

En regardant en détail le rapport, j'aimerais encore faire quelques observations très rapidement.

D'abord, la question "égalité entre les femmes et les hommes". Je reviendrai sur ce que j'ai dit tout à l'heure; est-ce que les lignes de fond des normes, pour ainsi dire, de l'Organisation, sont à l'oeuvre dans cette question? J'en doute...



S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

En ce qui concerne les études et les recherches, j'ai une remarque à faire (valable d'ailleurs pour tout le Programme). La recherche est conçue plutôt comme étude traditionnelle. Il n'y a pratiquement rien de la recherche qu'on puisse appeler participatoire - ou recherche-action.

Il s'agit d'un exemple frappant de ce que j'ai dit tout à l'heure : l'UNESCO passe à côté des mouvements sociaux. Il est impensable de faire aujourd'hui une recherche concernant les femmes qui ne soit pas une recherche-action. D'ailleurs ceci m'amène à ce que j'appellerai le changement épistémologique dont l'UNESCO doit prendre acte : dans la question de la condition des femmes (comme dans la question qui nous a occupés pendant les deux dernières décennies concernant l'émancipation des peuples autres que ceux de la race blanche) le sujet et l'objet de l'étude se fondent en un seul. En effet, personne d'ailleurs ne peut parler au nom des femmes, du lieu du vécu et de l'existentiel dont elles parlent.

Ceci est dit dans le rapport au paragraphe 52 et j'aimerais en rendre hommage. En effet il y a une phrase qui exprime exactement cela: "En tenant compte du capital d'expériences et de savoir que possèdent les femmes et en y puisant, il est possible de repenser les notions traditionnelles de la philosophie et de l'anthropologie et de réviser la conception courante des relations dans la société".

Au paragraphe 31, on envisage les activités de formation pour mieux préparer les femmes à la politique et à la prise de décision. J'ai seulement une question : de quelle politique s'agit-il? Et j'aimerais aussi savoir quelle est la formation spécifique des hommes à une telle politique...





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.88 - 734.02.98

Au paragraphe 37, le rapport parle aussi du besoin d'une formation complémentaire pour donner accès aux femmes à des postes de responsabilité dans l'enseignement. Là, Monsieur le Président, j'avoue que mon étonnement n'a pas de limites. Pourquoi une telle action? Est-ce que les femmes ne constituent pas l'immense majorité du corps enseignant dans tous les pays sans exception? Alors pourquoi, quand elles arrivent au niveau de la prise de décision, de la responsabilité, faut-il qu'elles aient une formation complémentaire? C'est-à-dire que l'homme, en tant que proportion de 20%, de 30%, de 10%, parachuté dans l'enseignement, lui, il a, par une grâce infuse, il a soudainement cette compétence!! C'est extrêmement intéressant!!

En ce qui concerne la participation au développement, il y aurait beaucoup de choses à dire. Je mettrai l'accent surtout, d'abord, quant aux paragraphes 48 et 49, sur la façon dont on envisage la participation des femmes "aux professions réservées jusqu'ici aux hommes", mais étant moi-même ingénieur j'entends une telle expression depuis que j'ai quitté, il y a bien longtemps, l'université et je ne crois pas qu'il y ait tellement de professions réservées jusqu'ici aux hommes...

Il y a une question que j'aimerais souligner dans le cadre de la participation et de la contribution des femmes au développement. C'est la question qui a été soulevée par d'autres collègues avant moi et qui concerne la possibilité du "droit préférentiel" à l'égard des femmes.

Je crois qu'en égalité de compétence, le principe du droit préférentiel à l'égard de tout groupe défavorisé est une pratique qui est devenue de plus en plus courante. Pourquoi avoir peur de ladite discrimination en sens inverse quand il s'agit de la femme?





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

En ce qui concerne la coopération internationale, au paragraphe 87, le rapport indique clairement qu'il y aura une contribution de l'UNESCO à la Conférence de 1980. Il me semble tellement important que cette contribution ne soit pas faite seulement comme c'est indiqué dans des réunions préparatoires à travers une personne, une femme, qui se voit soudainement investie d'un caractère symbolique qu'elle rejettera, c'est sûr, parce que chacune est une personne, et non un symbole!... J'espère que cette contribution de l'UNESCO sera une contribution des femmes à l'intérieur des Etats-membres et au niveau du Secrétariat.

J'insiste à nouveau sur la contribution des mouvements sociaux. Une telle sensibilité par rapport aux mouvements sociaux est demandée - sinon exigée - par la coopération avec les ONG, non seulement celles qui sont directement associées avec l'action de l'UNESCO, mais celles qui existent, dirais-je, malgré l'UNESCO...

Et pour terminer, Monsieur le Président, pour que ça ne soit pas trop ennuyeux et pour m'excuser peut-être d'avoir tant parlé, laissez-moi lire encore un texte de mes compatriotes :

"Mais qui accepte et comment savoir que l'on diffuse une parole de femme, lourde par surcroît?

Et si quelqu'un m'appelait femme? Comment pourrais-je l'entendre? Toute lutte se transforme-t-elle en impuissance quand le bourgeois se révolte contre le roi ou quand le colon se révolte contre l'empire, c'est seulement un chef ou un gouvernement qu'ils attaquent. A part ça tout reste intact : leurs affaires, leurs propriétés, leur famille, leur place parmi leurs amis et leurs





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.56 - 734.02.36

connaissances, leurs plaisirs. Si la femme se révolte, rien ne reste intact. Pour la femme, le chef, la politique, les affaires, la propriété, la place, le plaisir, n'existent malheureusement aujourd'hui qu'à travers l'homme. Le guerrier, lui, a son repos. Pour le moment, il n'y a nulle part où la femme puisse s'affirmer et se reposer de ses luttes. Arrivera-t-il, le jour?"

Je l'espère, et à travers l'UNESCO aussi!

Merci, Monsieur le Président.

Fundação Cuidar o Futuro

